



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 19 mars 2015

Conseillers communautaires en exercice : 136

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 7.1, 7.2, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (représenté par M. Dominique DUCASSE) Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Nicolas BODIN (jusqu'au 0.2), M. Pascal BONNET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 4.5), M. Patrick BONTEMPS (à partir du 1.1.1), M. Emile BRIOT, M. Gueric CHALNOT (jusqu'au 3.3), M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DIAHOUI, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA (à partir du 1.1.1), M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'au 0.2), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, Mme Pauline JEANNIN (à partir du 1.1.1), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT (jusqu'au 2.4), M. Thierry MORTON (jusqu'au 3.1), M. Philippe MOUGIN, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS (à partir du 1.1.1), Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.1) Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.1), Mme Chantal JARROT Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Alain FELICE (à partir du 1.1.1) Chalezeule : M. Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin : Mme Marie-Pascale BRIENTINI Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : Mme Catherine DEMOLY Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO (à partir du 1.1.1), M. Yves GUYEN (à partir du 0.2) Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Eric PETIT Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : Mme Martine GIVERNET, M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL Mamirôle : M. Daniel HUOT (à partir du 1.1.1), Mme Francine MARTIN Marchaux : M. Patrick CORNE Miserey-Salines : M. Marcel FELT, Mme Ada LEUCI Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU, Mme Pascale HANUS Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 1.2.2) Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET (à partir du 0.2), M. Daniel VARCHON Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : Mme Annie SALOMEZ Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Routelle : M. Daniel CUCHE Saône : Mme Sylvie GAUTHEROT (jusqu'au 2.4) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET (jusqu'au 0.2) Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire-Arcier : M. Charles PERROT Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON (représenté par Mme Danièle LAGARDE jusqu'au 2.4) Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.2)

Étaient absents : Besançon : M. Frédéric ALLEMANN, M. Thibaut BIZE, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Jacques GROSPELLIN, Mme Carine MICHEL, M. Michel OMOURI, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, M. Michel VIENET Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Franois : Mme Oriane DELAGUE La Vèze : Mme Catherine CUINET Larnod : M. Hugues TRUDET Les Auxons : Mme Marie-Pierre MARQUIS, M. Serge RUTKOWSKI Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Morre : Mme Marie-Christine MARTINET Novillars : Mme Christine BITSCHENE Pirey : Mme Odette COMTE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN Saône : M. Yoran DELARUE Thise : Mme Laurence GUIBRET Torpes : M. Denis JACQUIN Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : Mme Thérèse ROBERT

Procurations de vote :

Mandants : T. BIZE, N. BODIN (à partir du 1.1.1), G. CHALNOT (à partir du 3.4), C. COMTE-DELEUZE, C. DEVESA (jusqu'au 0.2), L. FAGAUT, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), A. GHEZALI, J. GROSPELLIN (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 4.5), P. JEANNIN (jusqu'au 0.2), M. OMOURI, C. MICHEL, T. MORTON (à partir du 3.2), R. REBRAB, D. SCHAUSS (jusqu'au 0.2), M. VIENET, M. ZEHAF (jusqu'au 0.2), P. GUILLAUME, B. ASTRIC, G. GAVIGNET, G. GALLIOT, B. ANDREOSSO (pour le 0.2), O. DELAGUE, C. CUINET, S. RUTKOWSKI, M. MARQUIS, D. HUOT (jusqu'au 0.2), D. PARIS, M. MARTINET, C. BITSCHENE (jusqu'au 1.2.2), O. COMTE, J. KRIEGER, Y. DELARUE, A. LORIGUET (à partir du 1.1.1), D. JACQUIN, J. BAVEREL (à partir du 1.1.1)

Mandataires : S. JOLY, F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.1), S. WANLIN (à partir du 3.4), P. GONON, E. ALAUZET (jusqu'au 0.2), S. PESEUX, L. CROIZIER (à partir du 1.1.1), AS. ANDRIANTAVY, P. BONNET (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 4.5), A. POULIN (jusqu'au 0.2), M. SEBBAH, D. DARD, Y. POUJET (à partir du 3.2), K. ROCHDI, P. CURIE (jusqu'au 0.2), M. DALPHIN, S. WANLIN (jusqu'au 0.2), C. BOTTERON, J.P. MICHAUD, M.P. BRIENTINI, C. DEMOLY, Y. GUYEN (pour le 0.2), E. PETIT, T. ROBERT, M. LOYAT, J. CANAL, P. CONTOZ (jusqu'au 0.2), B. MADOUX, J.M. CAYUELA, P. BELUCHE (jusqu'au 1.2.2), R. STEPOURJINE, C. LIME, M. DONEY, F. TAILLARD (à partir du 1.1.1), P. DUCHEZEAU, P. CHANEY (à partir du 1.1.1).

Délibération n°2015/002745

Rapport n°1.1.2 - Révision des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement / crédit de paiement (AE/CP)

Révision des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement / crédit de paiement (AE/CP)

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :

Il est proposé de réviser les AP-AE/CP déjà ouvertes lors des exercices précédents. Le besoin de financement (reste à charge du Grand Besançon après subventions des partenaires) de douze AP-AE/CP n'est pas modifié. Seules huit AP-AE/CP connaissent une variation du besoin de financement : quatre en hausse et quatre en baisse.

Aucune nouvelle création n'est proposée.

La révision éventuelle des Autorisations de Programmes (AP) ou d'Engagements (AE) / Crédits de Paiement (CP) ne peut avoir lieu que lors d'une session budgétaire. Il en est de même pour la création des AP-AE/CP nouvelles.

Le vote du Budget Primitif est donc l'occasion d'effectuer ces révisions et ces ouvertures.

Une synthèse des Autorisations de Programme et d'Engagement est annexée au Budget Primitif 2015. Il est rappelé que le vote du Conseil de Communauté sur ces AP-AE porte sur le montant total de l'AP-AE et sur l'échéancier des CP.

Toute révision d'AP-AE intègre, notamment, les réalisations de l'exercice écoulé et revoit, le cas échéant, le montant total de l'opération ou la répartition des CP sur la période de l'AP-AE.

Les AP-AE/CP dont le besoin de financement ne varie pas :

- AP/CP « Réalisation d'itinéraires cyclables »,
- AP-AE/CP « Marnières »,
- AP/CP « Requalification de l'Entrée d'Agglomération à Morre »,
- AP/CP « Subventions PLH 2006-2012 construction de logements locatifs publics »,
- AP/CP « Aides à la pierre déléguées »,
- AP/CP « Schéma départemental gens du voyage 2013-2019 »,
- AP/CP « Subventions construction de logements locatifs publics 2013-2019 »,
- AP/CP « Soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2019 »,
- AP/CP « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 1^{ère} phase » (Budget annexe Transports),
- AP/CP « Acquisition de bus et de matériel embarqué » (Budget annexe Transports),
- AP/CP « Travaux de mise aux normes et de réhabilitation du dépôt » (Budget annexe Transports),
- AP/CP « Parc instrumental » (Budget annexe CRR).

Les AP-AE/CP dont le besoin de financement varie :

- les AP/CP dont le besoin de financement est augmenté :
 - AP/CP « Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine » (Budget annexe Transports),
 - AP/CP « Voie en site propre bus Temis-Campus-Gare Viotte » (Budget annexe Transports),
 - AP/CP « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} phase » (Budget annexe Transports),
 - AP/CP « Cité des Arts et de la Culture » (Budget annexe CRR).
- les AP/CP dont le besoin de financement est réduit
 - AP/CP « RD 683 - Aménagement de l'Entrée Est »,
 - AP-AE/CP « Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2019 »,
 - AP/CP « Equipements fluviaux »,
 - AP-AE/CP « Réalisation de la ligne de tramway » (Budget annexe Transports).

I. Les AP-AE/CP dont le besoin de financement (recettes - dépenses) ne varie pas

Le besoin de financement correspond au solde restant à charge du Grand Besançon après intégration des subventions de nos partenaires.

Le besoin de financement des AP-AE/CP présentées ci-dessous n'est pas modifié, le total des dépenses et des recettes ne connaît pas de variations. Il est proposé uniquement d'actualiser les échéanciers de CP comme suit au regard des réalisations 2014.

A noter, seule l'AP-AE/CP Marnières connaît une variation du montant total de ses dépenses et recettes sans que le besoin de financement ne soit pour autant modifié (cf explications ci-après).

Commission	Intitulé de l'AP	Dépenses (D) ou Recettes (R)	Total AP-AE/CP pour BP 2015	Echéanciers de l'AP-AE/CP							Besoin de financement	
				Crédits de paiement antérieurs à 2014	Réalisations 2014	2015	2016	2017	2018	2019		2020 et au- delà
BUDGET PRINCIPAL												
2	Réalisation d'itinéraires cyclables	D	2 053 400 €	834 086 €	148 880 €	520 000 €	550 434 €	0 €	0 €	0 €	0 €	2 022 991 €
	Dépenses	R	30 409 €	30 409 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
3	Marnières	D	9 627 165 €	2 011 360 €	2 728 256 €	2 494 842 €	626 944 €	518 281 €	400 000 €	400 000 €	447 482 €	9 627 000 €
		R	165 €	0 €	165 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
4	Requalification de l'entrée d'agglomération à MORRE	D	311 184 €	61 184 €	0 €	100 000 €	75 000 €	75 000 €	0 €	0 €	0 €	302 568 €
		R	8 616 €	8 616 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
5	Subventions PLH	D	7 443 525 €	4 763 669 €	544 375 €	1 566 122 €	569 360 €	0 €	0 €	0 €	0 €	7 443 525 €
5	Aides à la pierre déléguées Dépenses	D	8 600 969 €	3 336 438 €	1 105 048 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €	800 000 €	764 531 €	194 951 €	0 €
		R	8 600 969 €	3 269 208 €	494 400 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	700 000 €	1 337 361 €	
5	Subventions logements locatifs publics 2013-2019	D	5 125 242 €	0 €	48 250 €	580 000 €	1 160 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €	936 992 €	0 €	5 125 242 €
5	Schéma départemental GDV 2013-2019	D	1 220 000 €	0 €	0 €	332 000 €	320 000 €	190 000 €	190 000 €	188 000 €	0 €	680 000 €
		R	540 000 €	0 €	0 €	30 000 €	90 000 €	90 000 €	100 000 €	100 000 €	130 000 €	
5	Soutien à la réhabilitation dans le parc public	D	6 350 000 €	3 560 €	28 573 €	740 000 €	740 000 €	740 000 €	740 000 €	740 000 €	2 617 867 €	6 350 000 €
BUDGET TRANSPORTS												
2	Aménagement de l'extension du dépôts de Planoise 1ère phase	D	2 346 554 €	2 218 611 €	36 208 €	91 735 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 746 554 €
		R	600 000 €	600 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
2	Acquisition de bus et matériel embarqué	D	25 225 901 €	15 159 726 €	2 569 670 €	3 396 506 €	2 400 000 €	1 700 000 €	0 €	0 €	0 €	24 789 812 €
		R	436 089 €	436 089 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
2	Aménagement de l'extension du dépôts de Planoise 2ème phase	D	1 950 000 €	475 675 €	375 106 €	1 099 219 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	1 948 419 €
		R	1 581 €	675 €	906 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
2	Travaux de mise aux normes et réhabilitation des cours des dépôts	D	1 250 000 €	3 010 €	119 559 €	1 027 431 €	50 000 €	50 000 €	0 €	0 €	0 €	1 250 000 €
BUDGET CRR												
7	Parc instrumental	D	859 880 €	415 812 €	271 318 €	172 751 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	438 880 €
		R	421 000 €	421 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	

Détail de l'opération « Marnières »

Commission 3 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale mars 2013	AP précédente (13 mars 2014)	AP révisée (BP 2015)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP-AE	10 051 000	12 878 000	9 627 165	- 3 250 835 €
Dépenses AP	8 899 000	10 549 000	9 402 646	- 1 146 354
Dépenses AE	1 152 000	2 329 000	224 520	- 2 104 480
Montant des recettes de l'AP-AE	6 122 000	3 251 000	165	- 3 250 835 €
Besoin de financement de l'AP-AE	3 929 000	9 627 000	9 627 000	- €

A/ Rappel du programme

La zone commerciale des Marnières, située en entrée Est de l'agglomération de Besançon sur la commune de Chalezeule, est l'une des 13 zones d'intérêt communautaire du Grand Besançon.

A l'issue d'une procédure de mise en concurrence, le Grand Besançon, par délibération du 25 juin 2008, a concédé l'aménagement de la ZAC à la société SEGECE, avec laquelle un traité de concession a été signé le 4 septembre 2008 pour une durée de 8 ans. Cependant, compte tenu des nombreuses difficultés survenues dans la mise en œuvre du projet (contexte économique et financier difficile, contraintes techniques et foncières, blocage du projet d'extension de la galerie commerciale de l'hypermarché Carrefour Chalezeule) SEGECE, qui disposait d'un délai courant jusqu'au 31 décembre 2012 pour lever les conditions suspensives du Traité, n'a pu lever l'ensemble de celles-ci.

Aussi, depuis le 1^{er} janvier 2013, le Traité de concession d'aménagement des Marnières liant SEGECE et le Grand Besançon est réputé ne jamais avoir existé. L'opération des Marnières est reprise en régie par la Collectivité. Le besoin de financement de l'AP-AE/CP de mars 2013 s'élevait ainsi à 3,9 M€.

En mars 2014, le besoin de financement de l'AP-AE/CP a été réévalué à 9,6 M€. Diverses études préalables ont été menées par la voie d'un contrat d'études confiées à la SPL Territoire 25. Ces études ont abouti à la définition d'un nouveau schéma d'aménagement et à la réalisation d'un nouveau chiffrage du coût de réalisation de ce projet.

Le bilan de l'opération a ainsi pu être actualisé : le cout global s'élevait à 17 M€ pour des recettes de 7,3 M€ soit un déficit global de l'opération de 9,7 M€.

Courant 2014, les études pré-opérationnelles ont été menées par la voie d'un second contrat avec Territoire 25. Ainsi, le dernier bilan d'aménagement de l'opération, en date d'octobre 2014, présente un coût global de plus de 18,254 M€, (dont 10,9 M€ liés à la libération du foncier et à la remise en état des sols et hors études pré-opérationnelles en cours) pour des recettes de 7,23 M€ (loyers, charges foncières,...). Le déficit global de l'opération est donc aujourd'hui estimé à plus de 11 M€.

Ce montant prévisionnel de participation d'opération est supérieur d'environ 1 M€ aux crédits inscrits dans l'AP-AE/CP approuvé en mars 2014 (9,6 M€).

B/ Révision de l'AP

Suite aux arbitrages budgétaires, l'objectif pour le Grand Besançon et son futur concessionnaire d'opération est de rester dans l'enveloppe affectée au projet en mars 2014 (9,6 M€). Il est donc décidé de ne pas intégrer l'augmentation liée au dernier bilan d'aménagement de l'opération (octobre 2014) et de maintenir le montant global de l'AP-AE/CP à 9 627 000 €.

Une modification de l'AP-AE/CP validée en 2014 est toutefois nécessaire notamment au niveau de la ventilation des crédits (entre AP et AE) et de la suppression des recettes.

En dépenses, le montant total de l'AP-AE est diminué de - 3,2 M€ pour atteindre 9,6 M€.

☞ sur l'AP :

Le montant total de l'AP est ajusté à 9,4 M€ et couvre la poursuite des études pré – opérationnelles, les frais liés aux acquisitions et démolitions ainsi que la participation d'équilibre à la concession d'aménagement (à hauteur de 3 247K€) dont la signature du contrat est prévue mi 2015.

A noter que depuis 2015, la participation d'équilibre, intégrée en AE sera désormais inscrite en AP. Conformément à la possibilité offerte par l'article L.300-5 du Code de l'urbanisme, les terrains acquis et démolis feront l'objet d'un apport en nature à la concession d'aménagement.

En 2014, les dépenses d'investissement se sont élevées à 2 710 K€ et correspondent à la poursuite des acquisitions (notamment rachat à EPF de l'ex bâtiment Javel), à la première démolition et à la réalisation des études pré-opérationnelles.

Le CP 2015 s'élève à 2 313 K€, dont 1 172 K€ destinés aux acquisitions / démolitions, 140 K€ destinés aux études pré-opérationnelles et surtout le versement d'une partie de la participation d'équilibre à hauteur de 1 M€ (glissement de ce montant de AE 2014 vers AP 2015).

☞ sur l'AE :

Le montant de l'AE est diminué de plus de 2,1M€ du fait de l'inscription de la participation d'équilibre à la concession d'aménagement en investissement plus conforme à la réalité des travaux réalisés. Outre les frais d'entretien et diverses taxes, l'AE comprend une provision financière (170K€) relative aux éventuels frais de contentieux liés à la libération de bâtiments.

En recettes, l'intégralité des sommes inscrites dans l'AP-AE/CP révisée en 2014 (soit 3,251 M€) est supprimée.

Ces recettes correspondaient aux participations de Carrefour Property et des autres constructeurs n'ayant pas acquis leurs terrains auprès de l'aménageur, au titre du financement des équipements publics de la ZAC (article L.311-4 du Code de l'urbanisme). Or compte tenu de l'évolution du calendrier de réalisation de l'opération, ces recettes seront directement intégrées au bilan de la concession d'aménagement et viendront diminuer d'autant la participation du Grand Besançon.

A noter qu'en 2014 une recette de régularisation sur un acte notarié (165 €) a été inscrit en recettes d'AP. Afin de conserver le besoin de financement à hauteur de 9 627 K€, le montant total des dépenses de l'AP a été augmenté de 165 €.

Tableau I : Programme voté précédemment (BP 2014)

		BP 2014									
Chapitre	Objet	Montant AP/CP	CA. 2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	
DEPENSES AP-AE/CP Marnières											
AP/CP Marnières											
20	études	350 000	52 799	297 202							
21	acquisitions foncières	6 880 000	1 953 131	3 726 869	300 000	900 000					
23	maîtrise d'œuvre et travaux	519 000	1 911	321 089	196 000						
204	participation au financement des équipements publics	2 800 000			640 000	2 160 000					
	Total AP/CP	10 549 000	2 007 840	4 345 160	1 136 000	0	3 060 000	0	0	0	
AE/CP Marnières											
011	Études et Recherches	2 250 000	311	1 000 000	208 335	208 335	208 335	208 335	208 335	208 014	
011	Taxes foncières	58 000	3 209	18 791	12 000	12 000	12 000				
011	Entretien	19 000		9 000	5 000	5 000					
011	Frais annexes : annonces légales, reprographie, divers.	2 000		2 000							
	Total AE/CP	2 329 000	3 520	1 029 791	225 335	225 335	220 335	208 335	208 335	208 014	
	TOTAL AP-AE/CP	12 878 000	2 011 360	5 374 951	1 361 335	225 335	3 280 335	208 335	208 335	208 014	
RECETTES AP-AE/CP Marnières											
024	Cession d'immobilisations	451 000		451 000							
13	Partenaires financiers	2 800 000		620 000	20 000	2 160 000					
	TOTAL AP-AE/CP	3 251 000	0	1 071 000	20 000	0	2 160 000	0	0	0	
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	9 627 000	2 011 360	4 303 951	1 341 335	1 120 335	208 335	208 335	208 335	208 014	
	Taux de couverture par financement CAGB	75%	100%	80%	99%	100%	34%	100%	100%	100%	

Tableau II : Programme révisé

Chapitre	Objet	Révision BP 2015							2020	
		Montant AP/CP	Réalisé 2013	CA 2014	2015	2016	2017	2018		2019
DEPENSES AP-AE/CP Marnières										
AP/CP Marnières										
20	études	349 999	52 799	156 826	140 375					
21	acquisitions foncières	5 290 165	1 953 131	2 534 067	802 967					
21	Participations au concessionnaire	3 247 482			1 000 000	500 000	400 000	400 000	400 000	447 482
204	Subvention d'équipement	130 000			130 000					
23	maîtrise d'œuvre et travaux	385 000	1 911	19 808	240 000	105 000	18 281			
	Total AP/CP	9 402 646	2 007 840	2 710 700	2 313 342	605 000	518 281	400 000	400 000	447 482
AE/CP Marnières										
011	Etudes et Recherches	311	311							
011	Taxes foncières	33 209	3 209	8 640	7 500	13 860				
011	Actes contentieux	170 000			170 000					
011	Entretien	19 000		8 916	3 000	7 084				
011	Frais annexes : annonces légales, reprographie, divers.	2 000			1 000	1 000				
	Total AE/CP	224 520	3 520	17 556	181 500	21 944	0	0	0	0
	TOTAL AP-AE/CP	9 627 165	2 011 360	2 728 256	2 494 842	626 944	518 281	400 000	400 000	447 482
RECETTES AP-AE/CP Marnières										
024	Cession d'immobilisations	0	0		0	0	0	0	0	0
21	Régularisation	165	0	165	0	0	0	0	0	0
	TOTAL AP-AE/CP	165	0	165	0	0	0	0	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	9 627 000	2 011 360	2 728 091	2 494 842	626 944	518 281	400 000	400 000	447 482
	Taux de couverture par financement CAGE	8,00	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

II. Les AP-AE/CP dont le besoin de financement (dépenses - recettes) varie

Le besoin de financement est augmenté sur quatre AP/CP et diminué sur quatre AP/CP.

Commission	Intitulé de l'AP	Dépenses (D) ou Recettes (R)	Total AP-AE /CP			Échéanciers de l'AP-AE/CP			
			Total AP/CP exercice 2014	Variation	Total AP/CP pour BP 2015	Crédits de paiement antérieurs à 2014	Réalisations 2014	BP 2015	2016 et suivants
BUDGET PRINCIPAL									
2	AP/CP Aménagement de l'entrée Est	D	11 289 611 €	-231 092 €	11 058 519 €	10 485 561 €	267 874 €	305 084 €	0 €
		R	2 368 287 €	0 €	2 368 287 €	2 368 287 €	0 €	0 €	0 €
Besoin de financement			8 921 324 €	-231 092 €	8 690 232 €				
5	AP-AE/CP Soutien à la réhab. de logements privés 2013-2019*	D	5 150 000 €	-603 200 €	4 546 800 €	196 755 €	294 872 €	580 000 €	3 475 172 €
		R							
Besoin de financement			5 150 000 €	-603 200 €	4 546 800 €				
7	AP/CP Création d'équipements fluviaux	D	4 433 087 €	0 €	4 433 087 €	3 840 716 €	11 556 €	247 680 €	333 135 €
		R	2 049 578 €	25 914 €	2 075 492 €	1 868 875 €	4 596 €	91 021 €	111 000 €
Besoin de financement			2 383 509 €	-25 914 €	2 357 595 €				
BUDGET ANNEXE TRANSPORTS									
2	AP-AE/CP Réalisation de la 1ère ligne de tramway	D	261 572 844 €	0 €	261 572 844 €	182 766 652 €	39 051 062 €	39 755 130 €	0 €
		R	60 315 707 €	440 292 €	60 755 999 €	33 371 895 €	12 138 872 €	15 095 232 €	150 000 €
Besoin de financement			201 257 137 €	-440 292 €	200 816 845 €				
2	AP/CP Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de	D	11 864 538 €	0 €	11 864 538 €	7 842 012 €	1 242 526 €	444 660 €	2 335 340 €
		R	7 378 000 €	-78 289 €	7 299 711 €	5 902 400 €	0 €	1 097 311 €	300 000 €
Besoin de financement			4 486 538 €	78 289 €	4 564 827 €				
2	AP/CP Voie en site propre bus Campus-Gare Viotte	D	10 050 000 €	4 820 000 €	14 870 000 €	50 634 €	139 314 €	2 190 000 €	12 490 052 €
		R	0 €	660 000 €	660 000 €	0 €	0 €	0 €	660 000 €
Besoin de financement			10 050 000 €	4 160 000 €	14 210 000 €				
2		D	1 900 000 €	50 000 €	1 950 000 €	475 675 €	375 106 €	1 099 219 €	
		R	675 €	906 €	1 581 €	675 €	906 €		
Besoin de financement			1 899 325 €	49 094 €	1 948 419 €				
BUDGET ANNEXE CRR									
7	AP-/CP Cités des Arts	D	45 945 981 €	-843 551 €	45 102 430 €	43 956 277 €	930 860 €	215 293 €	0 €
		R	34 023 137 €	-886 677 €	33 136 460 €	30 905 111 €	1 095 281 €	1 136 068 €	0 €
Besoin de financement			11 922 844 €	43 126 €	11 965 970 €				

* Les crédits sont inscrits au PPIF mais pour plus de souplesse budgétaire (possibilité de virements notamment), il est proposé de clôturer cette AE.

**Opération « Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord
de l'agglomération bisontine »
(Budget annexe Transports en HT)**

Commission 2 : Mobilités

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (25 mars 2010)	AP précédente (13 mars 2014)	AP révisée (BP 2015)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	11 864 538	11 864 538	11 864 538	0
Montant des recettes de l'AP	0	7 378 000	7 299 711	-78 289
Besoin de financement de l'AP	11 864 538	4 486 538	4 564 827	78 289

A/ Rappel du programme

Suite aux études préliminaires menées entre 2005 et 2007, notamment dans le cadre du schéma directeur du TCSP de l'agglomération bisontine, par délibération du 9 novembre 2007, le Conseil de Communauté à l'unanimité a décidé :

- de lancer dès 2008 la réalisation des travaux d'infrastructure sur l'axe ferroviaire nord, travaux permettant une exploitation ferroviaire performante prenant en compte la création de 3 haltes périurbaines à Ecole-Valentin, Miserey-Salines, et Besançon (Portes de Vesoul),
- l'inscription du financement de cette opération, estimée à 11,1 M€ HT valeur 2007, sur 4 ans au PPIF 2008-2011, actualisée à 11,9 M€.

De 2007 à 2011, le Grand Besançon a financé l'ensemble des opérations suivantes pour un montant de 5,3 M€ HT :

- les études de maîtrise d'œuvre de l'infrastructure ont été réalisées sous maîtrise d'ouvrage RFF,
- les travaux d'infrastructures ont été engagés sous maîtrise d'ouvrage RFF,
- les études préliminaires de conception des haltes ont été réalisées en 2010 sous maîtrise d'œuvre SNCF,
- les études avant-projet (AVP) et projet (PRO) ont été réalisées en 2011 sous maîtrise d'œuvre Ingérop.

En recettes, conformément à la convention de financement approuvée par le Conseil Communautaire du 15 novembre 2010, et suite à l'avenant n°1 d'octobre 2012 portant modification de l'échéancier de versement, il est intégré la participation à hauteur de 7 378 000 € de la Région Franche-Comté à cette opération, selon l'échéancier de versement suivant :

- 2011 : 30 % suite à signature de la convention de financement,
- 2012 : 30 % suite à la mise en service de la ligne ferroviaire (le 11 décembre 2011)
- 2013 : 20 % à la mise en service complète de la halte d'Ecole-Valentin,
- 2014, quatrième appel de fonds : 20 %, diminué d'un solde de 300 000 €, à la mise en service du tramway au 1^{er} septembre 2014,
- Le solde : 300 000 €, à la mise en service de la halte ferroviaire de Miserey ou des Portes-de-Vesoul à Besançon.

A noter que cette AP/CP s'intègre dans le plan de financement de l'opération complète TCSP

B/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant total de l'AP n'est pas modifié et atteint 11,9 M€.

Le CP 2015 s'élève à 444 660 € destinés à solder l'opération auprès de RFF, hors halte ferroviaire de Miserey ou des Portes-de-Vesoul à Besançon.

En recettes, le montant de l'AP est modifié. Il est diminué de 78 289 € en raison de la révision à la baisse par la Région Franche-Comté de son engagement financier (article 6.1. de la convention du 15 novembre 2010), d'après un montant définitif d'opération ramené aux conditions économiques de 2009, soit sur la base de l'état des factures transmis par RFF pour un montant total de 7 807 892,54 €, un montant d'opération définitif s'élevant à 6 999 710,97 €. Le 4^{ème} appel de fonds ayant été revu à la baisse (1 097 310,97 € versés au lieu de 1 175 600 € appelés), la différence entre ces deux montants explique la diminution de recettes de 78 289 €.

Tableau I : Programme voté précédemment (BP 2014)

BP 2014							
Chapitre	Objet	Montant total du projet	Réalisé avant 2012	Réalisé 2013	2014	2015	2016
DEPENSES							
23	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	11 784 538	6 388 522	1 453 490	1 242 526	600 000	2 100 000
20	Etudes	80 000			80 000		
	TOTAL	11 864 538	6 388 522	1 453 490	1 322 526	600 000	2 100 000
RECETTES							
13	Subvention Région	7 378 000	4 426 800	1 475 600	1 175 600	300 000	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	4 486 538	1 961 722	-22 110	146 926	300 000	2 100 000
Taux de couverture par financement CAGB		38%	31%	Remboursement de capital	12%	50%	100%

Tableau II : Programme révisé

REVISION BP 2015									
Chapitre	Objet	Montant total du projet	Réalisé avant 2013	Réalisé 2013	Réalisé 2014	2015	2016	2017	2018
DEPENSES									
23	Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles	11 784 538	6 388 522	1 453 490	1 242 526	364 660		235 340	2 100 000
20	Etudes	80 000			0	80 000			
	TOTAL	11 864 538	6 388 522	1 453 490	1 242 526	444 660	0	235 340	2 100 000
RECETTES									
13	Subvention Région	7 299 711	4 426 800	1 475 600	0	1 097 311	0	0	300 000
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	4 564 827	1 961 722	-22 110	1 242 526	-652 651	0	235 340	1 800 000
Taux de couverture par financement CAGB		39%	31%	Remboursement de capital	100%	-179%		100%	86%

**Opération « Voie en site propre bus Témis-Campus-Gare Viotte »
(Budget annexe Transports, opération TCSP)**

Commission 2 : Mobilités

Caractéristiques financières de l'AP			
	AP précédente (13 mars 2014)	AP révisée (BP 2015)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	10 050 000	14 870 000	4 820 000
Montant des recettes de l'AP	0	660 000	660 000
Besoin de financement de l'AP	10 050 000	14 210 000	4 160 000

A/ Rappel du programme initial

La CAGB, en qualité d'autorité organisatrice de transport, a validé, conformément au PDU de 2001 et au Schéma Directeur TCSP de 2005, la création d'un axe de bus en site propre pour assurer un lien performant de transport public entre le centre-ville de Besançon, la Gare de Besançon-Viotte et le Campus Universitaire de la Bouloie.

Ce nouveau site propre bus d'une longueur de 4,5 Km a pour objectif de compléter l'axe structurant du tramway et d'assurer une desserte de transport en commun de qualité de la partie Nord - Nord-Ouest de l'agglomération bisontine. Il permettra d'apporter un gain d'accessibilité substantiel à cette partie du territoire de l'agglomération, caractérisée par la présence des quartiers de Montrapon et Battant, d'équipements majeurs (Campus, grands équipements sportifs, caserne Vauban en cours de réhabilitation, etc.) et de l'un des principaux pôles d'échanges (Témis).

Le projet est entré dans sa phase opérationnelle : les études de maîtrise d'œuvre en sont au stade Projet, la procédure de déclaration d'utilité publique se déroulera ce printemps et les premiers travaux sont envisagés pour la fin 2015, avec un objectif de mise en service début 2017.

B/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant total de l'AP/CP est augmenté de 4,82 M€ pour tenir compte des ajustements fonctionnels du projet (onzième station, carrefour des rues Weiss / Lagrange / Trépillot en giratoire, meilleure prise en compte des circulations piétons et cycles, réfection du pont de la Gibelotte, gestion des eaux pluviales par infiltration, interface avec la ZAC Vauban), des études plus précises (niveau avant-projet) et de l'actualisation des coûts.

Le CP 2015 s'élève à 2 190 000 € destinés à couvrir la poursuite des études techniques préalables, les missions de maîtrise d'œuvre (pont de la Gibelotte notamment) et apparentée ainsi que les premiers travaux dont le début est envisagé à l'automne notamment sur l'avenue de la paix et le secteur du campus.

Par ailleurs des dépenses de fonctionnement sont également inscrites au PPIF à hauteur de 124 000 en 2015 (mise à disposition du personnel de la Ville – mission de maîtrise d'œuvre, reprographie, communication et divers).

En recettes, une subvention de l'Etat à hauteur de 660 000 € a été confirmée début 2015. Sa perception est attendue en 2017.

Tableau I : Programme voté précédemment (BP 2014)

BP 2014							
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	Réalisé 2012	réalisé 2013	2014	2015	2016
DEPENSES							
20	études	249 731	33 800	15 931	200 000		
23	maîtrise d'œuvre	9 800 269		903	898 716	6 400 650	2 500 000
Total		10 050 000	33 800	16 834	1 098 716	6 400 650	2 500 000
RECETTES							
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	10 050 000	33 800	16 834	1 098 716	6 400 650	2 500 000
Taux de couverture par financement CAGB		100%	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau II : Programme révisé

REVISION BP 2015								
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	Réalisé 2012	Réalisé 2013	CA 2014	2015	2016	2017
DEPENSES								
20	études	379 045	33 800	15 931	139 314	140 000	50 000	
21	acquisitions foncières	600 000				300 000	300 000	
23	travaux	13 380 000				1 500 000	9 800 000	2 080 000
23	maîtrise d'œuvre	510 955		903		250 000	220 000	40 052
Total		14 870 000	33 800	16 834	139 314	2 190 000	10 370 000	2 120 052
RECETTES								
13	Subventions	660 000	-	-	-	-	-	660 000
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	14 210 000	33 800	16 834	139 314	2 190 000	10 370 000	1 460 052
Taux de couverture par financement CAGB		96%	100%	100%	100%	100%	100%	69%

**Opération « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} phase »
(Budget annexe Transports)**

Commission 2 : Mobilités

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (31 mars 2011)	AP précédente (13 mars 2014)	AP révisée (BP 2015)	Variation suite à la
Montant des dépenses de l'AP	1 200 000	1 900 000	1 950 000	50 000
Montant des recettes de l'AP	0	675	1 581	906
Besoin de financement de l'AP	1 200 000	1 899 325	1 948 419	49 094

A/ Rappel du programme initial

L'opération d'aménagement d'extension du dépôt de bus de Planoise se poursuit dans une seconde phase, qui fait l'objet de la présente AP/CP.

Cette AP/CP « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} phase » comprend :

- l'aménagement de l'atelier de carrosserie et l'installation d'une nouvelle cabine de peinture pour bus, les cabines de peinture des sites de Trey et de Planoise n'étant désormais plus aux normes au regard du Code du Travail. Le regroupement de ces activités sur le dépôt de Planoise assurera la cohérence dans le cadre du regroupement sur ce site de la totalité des ateliers débuté en janvier 2010.
- l'aménagement de bureaux pour le transfert de l'ensemble des locaux administratifs du site de Trey vers le dépôt de Planoise incluant la création sur le site du poste central de régulation bus et tramway, afin de permettre l'abandon du dépôt de Trey à l'horizon du projet de tramway. Le délégataire retenu propose, dans l'option 7 de la DSP retenue par le Grand Besançon, une réduction de la contribution forfaitaire versée par la collectivité au titre de l'exploitation des lignes urbaines du réseau GINKO, en contrepartie de la réalisation de ces investissements.

B/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant total de l'AP est augmenté de 50 K€ pour mener à bien des travaux de suppression de colle amiantée découverte sous le ragréage de certaines salles d'un des bâtiments existants en cours de réhabilitation au dépôt de Planoise (ce malgré les diagnostics et le désamiantage déjà effectués avant les nouveaux aménagements).

Le CP 2015 s'élève ainsi à 1 099 219. € Il permet, outre l'exécution des travaux imprévus ci-dessus estimés à environ 50 K€, le paiement des entreprises qui achèveront au premier semestre les travaux en cours d'aménagement des bureaux du dépôt de Planoise.

En recettes, le montant total de l'AP est augmenté de 906 € du fait d'une annulation de mandat en 2014.

Tableau I : Programme voté précédemment (BP 2014)

REVISION BP 2014							
Chapitre	Objet	Montant AP/CP	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	2014	2015
DEPENSES							
20	études	28 045	0	17 525	520	10 000	
21	acquisitions foncières	1 711 656			297 330	1 232 762	181 563
23	maîtrise d'œuvre et travaux	160 299	197	160 102			
	TOTAL	1 900 000.0	197	177 627	297 850	1 242 762	181 563
RECETTES							
23	annulation de mandat	675	0	0	675		
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 899 325	197	177 627	297 175	1 242 762	181 563
	Taux de couverture par financement	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau II : Programme révisé

REVISION BP 2015							
Chapitre	Objet	Montant AP/CP	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	2015
DEPENSES							
20	études	32 687	0	17 525	520	9 492	5 150
21	acquisitions foncières	297 330			297 330		
23	maîtrise d'œuvre et travaux	1 619 983	197	160 102		365 614	1 094 069
	TOTAL	1 950 000	197	177 627	297 850	375 106	1 099 219
RECETTES							
23	annulation de mandat	1 581	0	0	675	906	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	1 948 419	197	177 627	297 175	374 200	1 099 219
	Taux de couverture par financement	100%	100%	100%	100%	100%	100%

**Opération « Cité des Arts et de la Culture »
(Budget Annexe CRR)**

Commission 7: Culture, tourisme, sport et aménagement

Caractéristiques financières de l'AP					
	AP initiale (10 février 2006)	AP de référence (13 mars 2009)	AP précédente (BP 2014)	AP révisée (BP 2015)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP :	16 146 000	48 662 526	45 945 981	45 102 430	-843 551
dont participation CAGB pour CRR (*)			27 026 033	26 683 682	-342 351
participation partenaires (*)			18 919 948	18 418 748	-501 200
Montant des recettes de l'AP :	10 800 000	36 290 782	34 023 137	33 136 460	-886 677
dont subventions		13 616 247	13 580 000	13 035 758	-544 241
dont participation partenaires(*)		22 674 535	18 944 455	18 418 747	-525 707
régularisation comptable 23 et remboursement des mises en régie			1 498 683	1 681 955	183 272
Besoin de financement de l'AP pour la CAGB	5 346 000	12 371 744	11 922 844	11 965 970	43 126
(*) avec régularisations comptables					

A/ Rappel du programme initial révisé

Cette autorisation de programme a pour objet la construction de « la Cité des Arts et de la Culture », comprenant le Conservatoire à rayonnement régional (CRR), le Fonds régional d'art contemporain (Frac) et les aménagements extérieurs annexes.

B/ Révision de l'AP

Le besoin de financement de l'AP est augmenté de 43 K€ pour tenir compte des dernières dépenses (notification des DGD des marchés de travaux) et du bilan global de répartition des dépenses entre les 3 maîtres d'ouvrage (Grand Besançon, Région Franche Comté et Ville de Besançon) depuis le début de l'opération. L'autofinancement reste cependant inférieur à celui de référence (mars 2009). A noter qu'en 2012 et 2013 des dépenses ont été basculées en fonctionnement pour des raisons comptables. Un bilan global investissement/fonctionnement sera présenté dans le courant de l'année.

En dépenses, le montant total de l'AP est diminué de 843 K€ pour atteindre 45,1 M€ (dont 26,7 M€ de participation CAGB et 18,4 M€ de participations des partenaires).

Le CP 2015 s'élève à 215 293 € comprenant :

- la contribution CAGB à hauteur de 163 500 € destinés à couvrir les dernières dépenses relatives aux travaux correctifs, et aux soldes des missions après les périodes de garanties légales (maîtrise d'œuvre...),
- la contribution des partenaires à hauteur de 51 793 € dont 47 393 € de restitution des remboursements des entreprises pour la mise en régie de travaux correctifs payés par les maîtres d'ouvrage en phase travaux mais à charge des entreprises.

En recettes, le montant total de l'AP est diminué de 887 K€ pour atteindre 33,1 M€, du fait de :

- la réduction de la participation des partenaires (17,7 M€ contre 18,3 M€), refacturation en fonction des dépenses effectives revues à la baisse.
- la réduction des subventions (13 M€ contre 13,6 M€) liée à la suppression du complément de subventions « à rechercher » inscrit dans l'AP jusqu'en 2014.

Le CP 2015 s'élève à 1 136 068 € dont :

- 827 175€ de subventions dont notamment 500 K€ de Feder, 199 K€ de la DRAC (reçu début 2015), 70 K€ de FNADT.
- 175 053 € de contributions des partenaires en remboursement des dernières dépenses relatives à l'opération (voir ci-dessus) et de celles effectuées au dernier trimestre 2014.
- 133 840 € remboursement des entreprises pour la mise en régie (voir ci-dessus).

Tableau I : Programme voté précédemment (BP 2014)

REVISION BP 2014												
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	2014	2015
DEPENSES												
Contribution CAGB												
20	études, assistance et conseil	1 497 197	38 876	37 724	101 007	1 120 390	45 674	76 186	58 339	19 003		
20	Régularisation comptable	780 926				753 731	27 195					
21	acquisitions foncières	626 549				626 549						
21	aménagement et équipements	342 161				730				309 431	32 000	
23	maîtrise d'œuvre	2 536 467		351 455	429 472		650 341	447 845	657 355			
23	Travaux TTC	20 648 752					3 072 983	6 438 945	8 129 826	2 017 930	989 068	
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers, concours	229 141						229 141				
23	Régularisation comptable	364 840								364 840		
	Total contribution CAGB hors régularisation comptable	25 880 267	38 876	389 179	530 479	1 120 390	4 396 277	7 192 116	8 845 519	2 346 363	1 021 068	0
	Total contribution CAGB	27 026 033	38 876	389 179	530 479	1 874 121	4 423 472	7 192 116	8 845 519	2 711 203	1 021 068	0
Contribution des autres partenaires												
45	Travaux réalisés pour compte de tiers	18 242 486	0	135 276,6	448 199,0	902 321,1	2 520 903,6	5 635 770,5	5 737 437,5	1 893 942,4	968 635,53	
45	Régularisation comptable	677 461								677 461		
	Total contribution des partenaires hors régularisation	18 242 486	0	135 277	448 199	902 321	2 520 904	5 635 770	5 737 438	1 893 942	968 636	0
	Total contributions partenaires	18 919 948	0	135 277	448 199	902 321	2 520 904	5 635 770	5 737 438	2 571 404	968 636	0
	TOTAL HORS REGULARISATION COMPTABLE	44 122 753	38 876	524 455	978 678	2 022 711	6 917 180	12 827 887	14 582 957	4 240 306	1 989 704	0
	TOTAL DEPENSES	45 945 981	38 876	524 455	978 678	2 776 442	6 944 375	12 827 887	14 582 957	5 282 607	1 989 704	0
RECETTES												
	Recettes propres	34 023 137	0	454 632	434 872	1 113 289	4 301 929	8 516 670	9 848 872	6 234 847	2 618 913	499 113
45	Participation des partenaires	18 261 652	0	378 408	433 707	359 358	2 826 496	5 660 087	5 762 630	1 862 161	978 606,00	0
13	subventions :	13 580 000	0	76 224	0	0	1 448 237	2 849 291	4 085 727	2 986 442	1 634 966	499 113
23	Recettes de régularisation comptable	1 498 683			1 165	753 731	27 195	7 292	515	708 783		
45	Recettes de régularisation comptable	682 882								677 461	5 341,00	
16 ou 023	Emprunt ou autofinancement	11 922 844	38 876	69 823	543 806	1 663 153	2 642 447	4 311 217	4 734 085	-952 240	-629 209	-499 113
	Taux de couverture par financement CAGB	26%	100%	13%	56%	60%	38%	34%	32%	-18%	-32%	0%

Tableau II : Programme revise

REVISION BP 2015												
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2006	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014	2015
DEPENSES												
Contribution CAGB												
20	études, assistance et conseil	1 501 697	38 876	37 724	101 007	1 120 390	45 674	76 186	58 339	19 003		4 500
20	Régularisation comptable	780 926				753 731	27 195			0		
21	acquisitions foncières	626 549				626 549				0		
21	aménagements et équipements	331 513					730			309 431		21 352
23	maîtrise d'œuvre	2 705 609		351 455	429 472		650 341	447 845	657 355	0	134 142	35 000
23	Travaux TTC	20 143 407			0	0	3 072 983	6 438 945	8 129 826	2 017 930	359 723	124 000
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers, concours	229 141					0	229 141		0		
23	Régularisation comptable	364 840								364 840		
	Total contribution CAGB hors régularisation comptable	25 537 916	38 876	389 179	530 479	1 120 390	4 396 277	7 192 116	8 845 519	2 346 363	515 217	163 500
	Total contribution CAGB	26 683 682	38 876	389 179	530 479	1 120 390	4 423 472	7 192 116	8 845 519	2 711 203	515 217	163 500
Contribution des autres partenaires												
45	Travaux réalisés pour compte de tiers	17 693 893	0	135 277	448 199	902 321	2 520 904	5 635 770	5 737 438	1 893 942	415 643	4 400
45	Régularisation comptable	677 461								677 461		
45	Remboursements des enc. pour la mise en régie restitués aux partenaires	47 393										47 393
	Total contribution des partenaires hors régularisation comptable	17 693 893	0	135 277	448 199	902 321	2 520 904	5 635 770	5 737 438	1 893 942	415 643	51 793
	Total contributions partenaires	18 418 748	0	135 277	448 199	902 321	2 520 904	5 635 770	5 737 438	2 571 404	415 643	51 793
	TOTAL HORS REGULARISATION COMPTABLE	43 231 809	38 876	524 455	978 678	2 022 711	6 917 180	12 827 887	14 582 957	4 240 306	930 860	215 293
	TOTAL DEPENSES	45 102 430	38 876	524 455	978 678	2 776 442	6 944 375	12 827 887	14 582 957	5 282 607	930 859 81	215 293
RECETTES												
	Recettes propres	33 136 460	0	454 632	434 872	1 113 289	4 301 929	8 516 670	9 848 872	6 234 847	1 095 281	1 136 068
45	Participation des partenaires	17 741 286	0	378 408	433 707	359 358	2 826 496	5 660 087	5 762 630	1 862 161	283 187	175 053
13	subventions :	13 035 758		76 224	0	0	1 448 237	2 849 291	4 085 727	2 986 442	762 662	827 175
23	Recettes de régularisation comptable	1 348 115			1 165	753 731	27 195	7 292	515	708 783	49 431 96	
23	Remboursement des enc. pour la mise en régie	133 840										133 840
45	Recettes de régularisation comptable	677 461								677 461		
16 ou 023	Emprunt ou autofinancement	12 099 810	38 876	69 823	543 806	1 663 153	2 642 447	4 311 217	4 734 085	-952 240	-164 422	-786 935
	Taux de couverture par financement CAGB	27%	100%	13%	56%	60%	38%	34%	32%	-18%	-18%	0%

Opération « RD 683 - Aménagement de l'Entrée Est »

Commission 2 : Mobilités

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (12 mars 2004)	AP précédente (13 mars 2014)	AP révisée (BP 2015)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	10 200 000	11 289 611	11 058 519	-231 092
Montant des recettes de l'AP	5 576 000	2 368 287	2 368 287	0
Besoin de financement de l'AP	4 624 000	8 921 324	8 690 232	-231 092

A/ Rappel du programme initial révisé

Cette autorisation de programme a pour objet la requalification de la route départementale 683 en voie périurbaine à vocation d'entrée de ville. L'aménagement se situe sur la section comprise entre le carrefour de Palente et le carrefour des Marnières. Il prend en compte le traitement des échanges au droit de Palente et des Marnières, la sécurisation et la qualification de la traversée (section courante) et l'accessibilité des modes doux.

B/ Révision de l'AP

En dépenses, le montant total de l'AP est modifié. Il est diminué de 231 092 €.

En effet, l'opération arrive en fin de réalisation. Une grande partie des coûts sont déjà connus car les études, acquisitions ou travaux sont déjà réalisés. Les estimations sont donc adaptées pour les réalisations à terminer et les répartitions entre les lignes sont optimisées.

Pour information, les lignes acquisitions foncières et études sont diminuées des 434 414 € et 222 806 €, alors que la ligne travaux est augmentée de 426 128 € (en raison notamment d'aléas de chantier tels que instabilité de talus ou risque karstique). Cela correspond donc à la diminution globale de 231 092 €.

Le CP 2015 s'élève à 305 084 € destinés solder les dernières acquisitions foncières (abords nord de la RD683) et permettre les travaux de finitions (pose de potence de signalisation verticale avec adaptation en talus, signalisation horizontale, équipements de sécurité).

Tableau I : Programme voté précédemment (BP 2014)

REVISION BP 2014								
Chapitre	Objet	Hors AP-CP réalisé en 2003 et 2004	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004-2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	2014
DEPENSES								
20.00	études		81 368	77 828	3 540			
21	acquisitions foncières	564 845.90	991 185	416 771				574 414
23	maîtrise d'œuvre		815 759	574 863	18 090			222 806
23	travaux	145 543.24	9 401 300	8 200 250	757 988	328 043	115 018	
	TOTAL	145 543.24	11 289 611	9 269 712	779 618	328 043	115 018	797 220
RECETTES								
13	subventions : ATSR, CG25 routes, CITE, CRFC, Carrefour		2 368 287	2 129 887	92 785	96 794	48 821	0
23	annulation de mandats		32 343	32 343	0	0		
16 ou 023	emprunt ou autofinancement		8 124 104	7 139 825	686 833	231 249	66 197	797 220
	Taux de couverture par financement CAGB		72%	77%	88%	70%	58%	100%

Tableau II : Programme révisé

REVISION BP 2015									
Chapitre	Objet	Hors AP-CP réalisé en 2003 et 2004	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004-2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	CA 2014	2015
DEPENSES									
20	études		81 368	77 828	3 540				
21	acquisitions foncières	564 845.90	556 771	416 771					140 000
23	maîtrise d'œuvre		592 953	574 863	18 090				
23	travaux	145 543.24	9 827 428	8 200 250	757 988	321 213	115 018	267 874	165 084
	TOTAL	145 543.24	11 058 519	9 269 712	779 618	321 213	115 018	267 874	305 084
RECETTES									
13	subventions : ATSR, CG25 routes, CITE, CRFC, Carrefour		2 368 287	2 129 887	92 785	96 794	48 821		
23	annulation de mandats		32 343	32 343					
16 ou 023	emprunt ou autofinancement		8 117 274	7 139 825	686 833	224 419	66 197	267 874	305 084
	Taux de couverture par financement CAGB		73%	77%	88%	70%	58%	100%	100%

Opération « Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2019 »

Commission 5 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale	AP précédente (13 mars 2014)	AP révisée (BP 2015)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP-AE	5 150 000	5 150 000	4 546 800	-603 200
Montant des recettes de l'AP-AE	0	0	0	-
Besoin de financement de l'AP-AE	5 150 000	5 150 000	4 546 800	-603 200

Modification de procédure comptable uniquement et non suppression de l'enveloppe budgétaire

A/ Rappel du programme initial révisé.

Cette AP-AE/CP intitulée « Subventions aux propriétaires privés 2013-2019 » a été créée en 2013 pour soutenir les projets d'amélioration de logements privés (accessibilité, maintien à domicile, performance énergétique, etc.) réalisés par des propriétaires occupants modestes et très modestes, ainsi que les projets de création et de réhabilitation de logements locatifs conventionnés portés par des propriétaires bailleurs.

B/ Révision de l'AP

En 2014, le budget mobilisé pour soutenir les propriétaires occupants modestes et bailleurs dans leurs projets d'amélioration de la performance énergétique ou de création de logements locatifs conventionnés s'établi à près de 272 000 €. Il s'agit du montant payé en 2014, pour autant ce sont 117 nouveaux projets qui ont fait l'objet d'un soutien financier pour un engagement en 2014 à hauteur de 627 379 €.

Le CP 2014 s'élève à 580 000 €. Il permettra de maintenir et développer le financement des demandes de subventions s'inscrivant dans les objectifs et critères :

- de l'aide AAPEL (Aide à l'Amélioration de la Performance Energétique des Logements) destinées aux propriétaires occupants disposant de ressources modestes et très modestes,
- de l'aide A2P3LM (Aide à l'Amélioration de la Performance Energétique des Logements à Loyer Maitrisé) destinée aux propriétaires bailleurs
- de la prime PAMELA@ (Prime à l'Amélioration des Logements) dédiée aux propriétaires disposant de ressources qualifiées de « moyennes ».

C/ Clôture de l'AE

La gestion en AE ne permet pas de réaliser des virements de crédits vers d'autres projets. Pour cela une décision modificative (délibération en conseil communautaire) est nécessaire.

Pour plus de souplesse budgétaire, il est proposé de clôturer l'AE « Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2019 ». Les crédits inscrits sur l'AE (603 K€) sont conservés et inscrits au PPIF sur le programme « Subventions propriétaires privés 2013-2019 » en fonctionnement.

Tableau I : Programme voté précédemment (BP 2014)

BP 2014									
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	CA 2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DEPENSES AP-AE /CP									
AP/CP									
204	Subvention d'équipement	4 475 000	148 255	1 201 744	625 000	625 000	625 000	625 000	625 000
AE/CP									
617	Animation de dispositif	675 000	48 500	181 500	160 000	160 000	45 000	40 000	40 000
	TOTAL	5 150 000	196 755	1 383 244	785 000	785 000	670 000	665 000	665 000
RECETTES									
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	5 150 000	196 755	1 383 244	785 000	785 000	670 000	665 000	665 000
Taux de couverture par financement CAGB		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Tableau II : Programme révisé

REVISION BP 2015											
Chapitre	Objet	Montant total de l'AP/CP	Réalisé 2013	CA 2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
DEPENSES AP-AE /CP											
AP/CP											
204	Subvention d'équipement	4 475 000	148 255	271 572	580 000	580 000	580 000	580 000	580 000	580 000	575 172
AE/CP											
617	Animation de dispositif	71 800	48 500	23 300	AE sera datée lors du CA 2014						
	TOTAL	4 546 800	196 755	294 872	580 000	580 000	580 000	580 000	580 000	580 000	575 172
RECETTES											
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	4 546 800	196 755	294 872	580 000	580 000	580 000	580 000	580 000	580 000	575 172
Taux de couverture par financement		100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Opération « Équipements Fluviaux »

Commission 7 : Culture, tourisme, sport, aménagement numérique

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (12 mars 2004)	AP précédente (13 mars 2014)	AP révisée (BP 2015)	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	3 241 000	4 433 087	4 433 087	0
Montant des recettes de l'AP	2 463 000	2 049 578	2 075 492	25 914.00
Besoin de financement de l'AP	778 000	2 383 509	2 357 595	-25 914

Av Rappel du programme initial révisé

L'AP/CP portait initialement sur la mise en place d'un port d'agglomération multi-sites à travers trois opérations :

- la réhabilitation de la maison éclusière de l'île St Pierre à Besançon,
- l'aménagement d'une halte fluviale sur le port fluvial à Besançon,
- l'aménagement d'une halte fluviale à Deluz.

Ces opérations ont été conduites de 2005 à 2009 avec un soutien de l'Etat et de la Région (programme Avenir du Territoire entre Saône et Rhin (ATSR) et du Département.

Depuis la mise en service du port d'agglomération multi-sites mi-2009, le bilan est positif. La gestion du port a été confiée à Solidarité Doubs handicap (SDH) en 2009 puis à nouveau en 2012 dans le cadre d'un marché cette fois réservé aux établissements d'insertion de travailleurs handicapés.

La fréquentation a largement augmenté (d'environ 200/300 à 800/900 bateaux par an). Deux loueurs jusque là absents commercialisent à présent la destination Besançon (Locaboat depuis 2011, Saône Plaisance à compter de 2014) grâce à un partenariat avec SDH. Deux sociétés de péniches-hôtels (croisière Orex, Croisi Europe) programment également la vallée du Doubs depuis 2013 et font halte à Besançon sur la halte de la Cité des arts équipée pour accueillir les grands bateaux.

A noter également que de nouvelles activités ont été initiées en propre par SDH (location de petits bateaux électriques et de bateaux habitables, atelier de réparation à Deluz) qui contribuent à la dynamique du tourisme fluvial sur le Grand Besançon et sur le Doubs en général, à l'animation et à la réappropriation de la rivière à Besançon.

Le Grand Besançon a de son côté également développé la promotion et l'animation : brochure « Au Fil du Doubs » étendue en 2014 à l'ensemble de la vallée du Doubs et de la Saône, actions de promotion avec le collectif CRT, manifestations Jour de Plaisance et mardis des rives.

Tout ceci contribue à créer une dynamique autour de la vallée du Doubs, destination touristique s'appuyant sur l'Eurovélo et le tourisme fluvial.

Cependant, il s'est avéré que des équipements et aménagements complémentaires étaient nécessaires pour optimiser et garantir le bon fonctionnement du port, maintenir les partenariats développés (loueurs), favoriser la réussite des projets d'activités et d'emplois liés mais aussi pour offrir des conditions de travail adaptées au gestionnaire (locaux aux normes notamment).

Le schéma de développement validé en 2011 est le suivant :

1/ Aménagement d'un point de ravitaillement en carburant (gazole) à Besançon

Réalisé en 2012 et complété en 2013

2/ Aménagement d'un bâtiment d'accueil pour les plaisanciers et les cyclotouristes à Deluz

Objectif : permettre une présence sur place du gestionnaire, améliorer les conditions d'accueil des plaisanciers, fixer des bateaux en location longue durée, répondre au besoin d'équipements d'accueil des cyclotouristes dont la fréquentation connaît une forte croissance le long de l'eurovélo6.

3/ Réaménagement, extension et mise aux normes de la capitainerie

Objectif : mise aux normes des locaux, adapter la capitainerie à la fréquentation en hausse et au développement des activités de location.

Calendrier : définition du projet en 2015, études et travaux 2015 à 2017

Pour rappel, depuis le 1^{er} janvier 2012, les crédits en dépenses sont inscrits en € HT car les investissements liés au port d'agglomération sont assujettis à la TVA.

B/ Révision de l'AP/CP

En dépenses, le montant total de n'est pas modifié et atteint 4 443 087 €.

Le CA 2014 est plus faible que prévu en raison du démarrage des travaux sur le bâtiment de Deluz plus tardivement (novembre) que prévu initialement. La livraison du bâtiment est prévue pour le printemps (mai). Les crédits non dépensés ont donc été décalés sur 2015.

Le CP 2015 s'élève à 247 681 € et porte ainsi pour une majeure partie sur les travaux de Deluz et pour une petite partie sur le lancement des études pour la capitainerie.

Les CP 2016 et 2017 porte uniquement sur le projet relatif à la capitainerie qui doit être précisé en 2015.

En recettes, le montant total de l'AP est augmenté de 25 914 € pour atteindre 2 075 492 €. Elles sont en augmentation pour le bâtiment de Deluz car la CAGB a obtenu 40 % de subvention au lieu des 30 % prévus dans l'AP/CP.

Ces 2 M€ de subventions se décomposent ainsi :

- maison éclusière : Entre 2005 et 2007, 56 K€ de subventions ont été perçues de l'Etat (pour 15 K€) et de la Région (pour 41 K€),
- quais Besançon et Deluz : Entre 2008 et 2010, 1 809 K€ de subventions ont été perçues de l'Etat (pour 525 K€), de la Région (pour 642 K€) et du Département (pour 642 K€ également),
- station carburant sur la halte fluviale de la Cité des Arts : Subvention de 5 K€ perçue de la Région en 2014,
- accueil halte nautique-véloroute à Deluz : Des subventions ont été notifiées à hauteur de 91K€ de la Région (pour 23 K€) et du Département (pour 68 K€) représentant 40 % du montant de l'opération et seront perçues en principe en 2015,
- capitainerie du moulin Saint-Paul : Des subventions seront sollicitées courant 2015-2016 auprès de la Région, du Département et de l'Europe, pour 111 K€, correspondant à un prévisionnel de 30 % des dépenses,
- et 4 K€ d'annulation de mandats.

Tableau I : Programme voté précédemment (BP 2014)

BP 2014							
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004-2012	Réalisé 2013	2 014	2 015	2 016
DEPENSES							
20	études	184 185	164 004	113	20 068		
21	acquisitions foncières						
23	maîtrise d'œuvre	579 808	320 640		239 168	20 000	
23	travaux	3 668 751	3 345 321	10 296		157 392	155 742
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	343	343				
	TOTAL	4 433 087	3 830 308	10 409	259 236	177 392	155 742
RECETTES							
13	subvention : ATSR, CITE, CG25	2 045 130	1 864 427		27 390	97 075	56 238
23	Annulation de mandats	4 448	4 448				
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	2 383 509	1 961 433	10 409	231 846	80 317	99 504
	Taux de couverture par financement CAGB	54%	51%	100%	89%	45%	64%

Tableau II : Programme révisé

REVISION BP 2015								
Chapitre	Objet	Montant AP-CP à partir de 2004	Réalisé 2004-2012	Réalisé 2013	CA 2014	2 015	2 016	2 017
DEPENSES								
20	études	184 185	164 004	113	3 355	16 713		
21	acquisitions foncières	333 134					177 392	155 742
23	maîtrise d'œuvre	320 640	320 640					
23	travaux	3 594 785	3 345 321	10 296	8 201	230 968		
23	frais annexes : annonces légales, reprographie, divers	343	343					
	TOTAL	4 433 087	3 830 308	10 409	11 556	247 681	177 392	155 742
RECETTES								
13	subvention : ATSR, CITE, CG25	2 071 044	1 864 427		4 596	91 021	55 500	55 500
23	Annulation de mandats	4 448	4 448					
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	2 257 353	1 961 433	10 409	6 960	156 660	121 892	100 242
	Taux de couverture par financement CAGB	51%	51%	100%	60%	63%	69%	64%

Opération « Réalisation de la ligne de tramway » (Budget annexe Transports en HT)

Commission 2 : Mobilités

A/ Historique

L'AP-CP et l'AE-CP « Réalisation de la ligne de tramway », créées en 2009, valeur juin 2008, reposent sur un projet adopté le 30 juin 2010 par les élus communautaires (soit 228 M€ avec une tolérance de 5 %), sur une période de réalisation courant jusqu'en 2015.

En 2012, une nouvelle AP-AE/CP a été créée pour redéfinir un nouveau tracé du tramway. L'AP-AE/CP de 2009 et celle de 2012 ne peuvent donc pas être comparées en ce qu'elles ne reposent pas sur le même projet.

Un taux d'actualisation des CP est appliqué et, le cas échéant révisé, chaque année pour les CP à venir, sur la base des taux de révision des prix utilisés dans les marchés (TP01, BT...)

B/ Rappel du programme initial révisé

1. Rappel du projet validé le 30 juin 2010

Par délibération du 30 juin 2010, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon a arrêté les principales caractéristiques du projet de réalisation de la ligne de tramway. Elle a défini le tracé définitif, le plan de financement prévisionnel permettant au projet d'être **totale**ment autonome financièrement : aucune subvention d'équilibre n'est versée par le budget principal au budget annexe Transport et ce, même lorsque sont simulées en particulier, des conditions économiques plus difficiles.

L'exercice de prospective a non seulement porté sur la réalisation de l'investissement, mais également sur la phase d'exploitation (tant en fonctionnement qu'en investissement, avec le renouvellement et l'entretien du matériel et l'intégration du coût des frais financiers).

Ce plan de financement du 30 juin 2010 reposait sur :

- un investissement sur la ligne de tramway de 228 M€, valeur juin 2008, avec une tolérance de 5 % ; une actualisation annuelle des prix à + 2 % avait été prise en compte,
- des subventions à percevoir sur le projet TCSP à 60 M€,
- une hypothèse d'un surcoût net d'exploitation, à compter de septembre 2015, à + 2 M€, valeur 2010 (dépenses - recettes - réduction des lignes de bus) ; l'objectif étant, dans le cadre des négociations à venir sur la nouvelle DSP (bus + tram) de la réduire au plus près de zéro,
- une prospective de produit de Versement Transport (rattrapage « post-crise ») validée par le Conseil de Communauté lors du vote du PPIF 2010-2014 en mars 2010.

2. Rappel de l'AP-AE CP révisée en mars 2014.

Le projet affichait les valeurs suivantes :

- **228 M€ HT valeur juin 2008** (y compris les participations sur travaux entrant dans la valeur nette des ouvrages concernés mais hors tolérance de 5 %) confirmés ;
- **252,7 M€ HT valeur prospective estimée à fin 2015**, AP et AE cumulées, dont 7,4 M€ de participation sur travaux ; en valeur budgétaire, l'AP apparaît à 258 M€, l'AE à 3,6 M€ (**total AP+AE : 261,6 M€**) et les participations sur travaux, en recettes, à 7,4 € et les reventes foncières/opérations de gestion à 1,4 M€.

C/ Révision de AP-AE/CP

	AP-AE révisée en mars 2014	AP-AE révisée en mars 2015	Variation 15/14
Dépenses AP	257 978 390	258 577 220	598 829
Dépenses AE	3 594 453	2 995 624	-598 829
Total dépenses AP-AE	261 572 844	261 572 844	0
participations sur travaux	7 439 690	7 705 831	266 141
revente partielle acquisitions foncières et opérations de gestion	1 416 017	1 590 168	174 151
Total recettes AP-AE (hors subventions)	8 855 707	9 295 999	440 292
AP- AE net des participations et reventes	252 717 137	252 276 845	-266 141

En dépenses, le montant total de l'AP-AE/CP n'est pas modifié et atteint 261,6 M€.

En 2014, les crédits budgétaires de l'AP ont été réalisés à hauteur de 38 607 945€ soit un taux de réalisation de 55 % et ceux de l'AE à hauteur de 443 116 € soit un taux de réalisation de 34 %.

En 2015, au regard des réalisations effectives 2014, les crédits non réalisés en 2014 sont glissés sur 2014 sans modification de la valeur totale de l'AP –AE/CP.

Au titre de l'AP, le CP 2015 proposé s'élève à 39 385 130 €. La révision du CP 2015 tient compte des éléments de réalisation du projet suivants :

- le paiement effectif des dernières procédures d'acquisitions foncières en cours et non soldées
- la poursuite et terme des assistances à maîtrise d'ouvrage et frais connexes (dont communication, indemnisation CIAT,...) et des maîtrises d'œuvre, ainsi que des acquisitions des matériels et équipements (hors matériels roulants) ; au regard de son règlement intérieur, en fonction des dossiers déposés, la CIAT peut encore traiter des dossiers jusqu'en juin 2015.
- Le paiement des soldes des marchés de travaux d'infrastructures, de construction des bâtiments et d'aménagements urbains sur présentation des décomptes définitifs en cours de formalisation ; des travaux de finitions sont encore en cours en 2015.
- la poursuite des phases de tests et essais du matériel roulant et la marche à blanc.

Au titre de l'AE, le CP 2015 s'élève à 370 000 €. Il tient compte de :

- glissement d'un solde des frais de fonctionnement pendant la phase Essais et au titre des dépenses liées à l'Inauguration de la ligne, afin régler les dernières factures non encore présentées au paiement, pour 130 955 €,
- subvention, à hauteur de 50 %, pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'un groupement d'entrepreneurs commerçants, menée par la DIRECCTE (il s'agira de délibérer de nouveau afin de modifier le bénéficiaire de cette subvention),
- solde du fonds de concours sur les travaux réalisés par la ville de Besançon sur le pont De Gaulle, estimé à 3 000 €
- remboursements de prestations assurées par la Ville de Besançon (études, travaux électriques,...) dont le montant, selon l'avenant signé fin 2014, est de 129 289 €,
- coût d'entretien de l'ouvrage d'art Micropolis (cf. convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sur Micropolis, signée avec l'Etat non encore remise en cause à ce jour).

En recettes (hors produit supplémentaire de Versement Transports et recours à l'emprunt), le montant total de l'AP-AE/CP est augmenté de 440 K€ et atteint 60,7 M€. Cette évolution s'explique par les participations sur travaux en hausse de 266 K€ et les reventes de 174 K€. (cf explications ci-après).

En 2014, les recettes de l'AP-AE s'élèvent à 12 138 872 €, soit un taux de réalisation de 56 %.

Le CP 2015 s'élève à 15 095 232€. Il intègre 12,1 M€ de subventions, 2,5 M€ de participations sur travaux et 728 K€ de recettes liées à des ventes.

Concernant les subventions, il reste à revoir le solde de la subvention de l'Etat, au titre du Grenelle de l'Environnement pour 6 112 000 €. Ce solde ne peut être appelé qu'après présentation d'un bilan financier définitif, soumis, à ce jour, au paiement des soldes des différents marchés de travaux, maîtrises d'œuvre et assistances et de différents rapports techniques.

La ville de Besançon procédera également, en 2015, au dernier versement de sa subvention générale sur la réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway, pour 6 000 000 € (rappel du total de la subvention : 20 M€).

Sont intégrés dans les « participations sur travaux », le financement du Conseil Général sur les travaux de confortement du pont Canot pour 485 000 € et le solde de la participation de la ville de Besançon sur les travaux de déconstruction et reconstruction du pont Battant, estimé à 1 100 000 € (dans l'attente du décompte définitif sur marché concerné).

Par ailleurs, Nous sommes toujours dans l'attente du versement de l'acompte 2013, appelé en 2014, auprès de l'Etat (via la BPI) sur le projet MOBIGINCO ; outre cet encaissement attendu pour 2015, les crédits prévoient une recette au titre de l'acompte 2014, appelé en 2015, pour un total estimé à 670 532 €.

Les recettes de fonctionnement sur l'AE concernent la revente de deux propriétés (727 K€) dont les terrains ont été partiellement utilisés pour réaliser la ligne et les revenus de leur location, dans l'attente de ces reventes.

D/ Equilibre financier de l'opération ligne de tramway et de l'opération complète TCSP

L'équilibre budgétaire est assuré en premier lieu par le produit de supplément de Versement Transports 2014 (la provision constituée depuis 2006 a été soldée fin 2012), puis, en second lieu, par le recours à l'emprunt.

Ainsi, le projet affiche désormais les valeurs suivantes :

- **228 M€ HT valeur juin 2008** (y compris les participations sur travaux entrant dans la valeur nette des ouvrages concernés mais hors tolérance de 5%) confirmés ;
- **252,3 M€ HT valeur prospective estimée à fin 2015**, AP et AE cumulées, dont 7,7 M€ de participation sur travaux ; en valeur budgétaire, l'AP apparaît à 258,6 M€, l'AE à 3 M€ (**total AP+AE : 261,6 M€**) et les participations sur travaux, en recettes, à 7,7€ et les reventes foncières/opérations de gestion à 1,6 M€.

NB : la valeur nette du projet estimée à fin 2015 est réduite par rapport à la version de mars 2014 (252,7 M€) en raison de l'actualisation des montants des participations sur travaux en fonction de la notification définitive (SYDED) ou des révisions d'assiette subventionnable (MOBIGINCO et Conseil Général sur les travaux de confortement du pont Canot) pour un total de + 266 141 € et des opérations de gestion (mandats annulés, remboursements des assurances, revenus d'immeubles) pour 174 151 €, soit un total de recettes supplémentaires de 440 292 €.

Au total, l'équation financière retenue par le Conseil communautaire est parfaitement respectée. L'opération complète TCSP, incluant tous les investissements, les remboursements d'emprunt et le fonctionnement qui lui sont directement liés, reste bien intégralement et uniquement financée par le supplément de versement transport, sans aucune subvention du budget principal.

Tableau I : Programme voté précédemment (BP 2014)

	Montant total du projet	réalisé 2008	réalisé 2009	réalisé 2010	réalisé 2011	réalisé 2012	réalisé 2013	2014	2015	2016
AP/CP ligne de tramway - REVISION BP 2014 en HT										
20	Assistance à maîtrise d'ouvrage, frais divers annexes et études	26 815 932	294 637	950 960	1 241 810	2 883 812	7 666 964	6 715 241	736 750	
20	Maîtrise d'œuvre	6 554 612		478 305	2 353 537	3 722 770				
21	Acquisitions foncières	4 686 699			87 487	2 774 799	785 177	1 039 436		
21	Matériels roulants	40 421 083			3 017 571	6 612 136	11 742 282	19 049 092		
21	Matériels/équipements	9 014 192			26 392	1 689 380	3 641 525	3 656 895		
23	Travaux	170 485 674			1 002 527	42 783 668	80 505 101	39 546 579	6 647 799	
Total AP/CP	257 978 390,46	294 637	1 429 265	3 595 347	10 740 559	60 185 743	104 941 047,62	70 007 243	7 384 549	0
AE/CP ligne de tramway - REVISION BP 2014 en HT										
65	Fonds de concours à verser : * SDIS (nacelle pompiers) * Ville de Besançon (Pont de Gaulle, études)	2 340 271			305 873	1 257 892	356 413	320 893	100 000	
60	Energie et fluides : Centre de maintenance et courants forts	995 337				0	103 129	892 208		
61/62/63	Autres services extérieurs (redevance arches, entretien Micropolysaccouli téléphonique, n° vert, ...)	258 845			154 203	1 334	3 663	99 645		
Total de l'AE/CP	3 594 453,37	0,00	0,00	0,00	460 076,00	1 259 226,37	463 205,10	1 311 945,82	100 000,08	0
TOTAL DES DEPENSES DE L'OPERATION	261 572 843,83	294 637	1 429 265	3 595 347	11 200 635	61 444 969	104 804 253	71 319 189	7 484 549	0
RECETTES										
Montant total du projet										
	Subventions à percevoir	51 460 000	0	720 000	1 180 000	3 000 000	23 423 523	17 136 477	6 000 000	0
	Participations sur travaux à recevoir (Pont Battant - pont Canot- SYDED- MOBIGINKO)	7 439 690			0	2 040 000	2 492 355	2 907 335		
	Revente partielle d'acquisitions foncières / Diverses opérations de gestion	1 416 017				196 041	319 976	900 000		
	Financement par le supplément de VT* décaissé chaque année en fonction des autres opérations "TCSP"	73 267 766	294 637	1 429 265	19 020 635	36 084 008	6 984 112,00	4 199 960	5 503 326	5 876 476
	Dont mobilisation de la provision VT (constituée de 2006 à 2010) en fonction des autres investissements "TCSP"	24 951 527	0	0	0	24 951 527	139 577	0	0	0
	Emprunt**	127 989 371	0	0	0	20 124 920	71 584 288	46 175 417	-4 018 777	-5 876 476
TOTAL DES RECETTES DE L'OPERATION	261 572 844	294 637	1 429 265	3 595 347	11 200 635	61 444 969	104 804 253	71 319 189	7 484 549	0
	Taux de couverture par emprunt de l'opération	49%	0%	0%	0%	33%	66%	65%	Démouvement partiel des emprunts lors de l'opération décaisée des subventions	
PROJET FINANCE UNIQUEMENT PAR LE VT : pas de subvention d'équilibre du budget principal										
* l'échéancier de chaque composante de l'opération globale de TCSP (hors tramway) vient modifier le financement par le supplément de VT du projet Tramway. A noter que l'évolution du produit de VT est revue à la baisse par rapport à celle du PIPF de mars										
** l'emprunt se calcule par solde, il est donc susceptible d'évoluer au gré des évolutions du produit de VT et de l'échéancier de versement des subventions. Les montants sont indicatifs, ils doivent être croisés avec la gestion de la trésorerie notamment en fin d'exercice.										

DEPENSES

RECETTES

Tableau II : Programme révisé

REVISION BP 2015 en HT										
	Montant total du projet	réalisé 2008	réalisé 2009	réalisé 2010	réalisé 2011	réalisé 2012	réalisé 2013	réalisé 2014	2015	2016
AP/ICP ligne de tramway										
20	Assistance à maîtrise d'ouvrage, frais divers annexes et études	294 637	950 960	1 241 810	2 883 812	6 325 758	7 664 510	4 987 686,56	4 006 676	
20	Maîtrise d'ouvrage		478 305	2 353 537	3 722 770					
21	Acquisitions foncières	5 516 489			87 487	2 774 799	785 177	69 026,08	1 800 000	
21	Matériels roulants	42 140 977			3 017 571	6 612 138	11 742 282	8 768 986,91	12 000 000	
21	Matériels/ équipements	10 445 034			26 392	1 689 380	3 641 523	2 287 737,38	2 800 000	
23	Travaux	165 564 258			1 002 527	42 783 668	80 505 101	22 494 509	18 778 454	
	Total AP/ICP	258 577 219,70	1 429 265	3 595 347	10 740 559	60 185 743	104 338 593,45	38 607 945,44	39 385 129,97	0
AE/ICP ligne de tramway										
65	Fonds de concours à verser : * SDIS (parcelle pompiers) * Ville de Besançon (Pont de Gaule, études)	2 080 500			305 873	1 257 892	356 413	17 122	143 200	
60	Energie et fluides : Centre de maintenance et courants forts	370 252				0	103 129	167 468	99 655	
61/62/63	Autres services extérieurs (redevance arches, entretien Micropolysaccouel téléphonique et n° vert 8)	544 872			154 203	1 334	3 663	258 526	127 145	
	Total de l'AE/ICP	2 995 624,13	0,00	0,00	460 076,00	1 259 226,37	463 205,10	443 116,66	370 000,00	0
	TOTAL DES DEPENSES DE L'OPERATION	261 572 844	1 429 265	3 595 347	11 200 635	61 444 969	104 801 799	39 051 062	39 755 130	0
RECETTES										
	Montant total du projet	réalisé 2008	réalisé 2009	réalisé 2010	réalisé 2011	réalisé 2012	réalisé 2013	réalisé 2014	2015	2016
	51 460 000	0	0	720 000	1 180 000	3 000 000	23 423 523	11 024 477	12 112 000	0
	7 705 831				0	2 040 000	2 492 355	767 944	2 255 532	150 000
	1 590 168					196 041	319 976	346 451	727 700	
	66 495 193	294 637	1 429 265	2 875 347	10 020 635	36 084 008	6 984 112,00	4 089 733	1 969 658	2 747 797
	24 951 527	0	0	0	0	24 951 527	139 577	0	0	0
	134 321 652	0	0	0	0	20 124 920	71 581 833	22 822 456	22 690 240	2 897 797
	TOTAL DES RECETTES DE L'OPERATION	294 637	1 429 265	3 595 347	11 200 635	61 444 969	104 801 799	39 051 062	39 755 130	0
	Taux de couverture par emprunt de l'opération	0%	0%	0%	0%	33%	68%	58%	Reimbursement ponctuelle des emprunts lors de l'attribution définitive des	
PROJET FINANCE UNIQUEMENT PAR LE VT : pas de subvention d'équilibre du budget principal										

Le bénéficiaire de chaque composante de l'opération globale de TCSP (hors tramway) vient modifier le financement par le supplément de VT du projet Tramway.
 * l'emprunt se calcule par solde, il est donc susceptible d'évoluer au gré des évolutions du produit de VT et de l'échancier de versement des subventions. Les montants sont indicatifs, ils doivent être croisés avec la gestion de la trésorerie notamment en fin d'exercice. Ils intègrent pas les recettes de FC TVA ni les résultats de fin d'exercice.

A la majorité, 17 contre, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- la révision des autorisations de programme et sur leurs découpages en crédits de paiement :
 - AP/CP « Réalisation d'itinéraires cyclables »,
 - AP-AE/CP « Marnières »,
 - AP/CP « Requalification de l'Entrée d'Agglomération à Morre »,
 - AP/CP « Subventions PLH 2006-2012 construction de logements locatifs publics »,
 - AP/CP « Aides à la pierre déléguées »,
 - AP/CP « Schéma départemental gens du voyage 2013-2019 »,
 - AP/CP « Subventions construction de logements locatifs publics 2013-2019 »,
 - AP/CP « Soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2019 »,
 - AP/CP « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 1^{ère} phase » (Budget annexe Transports),
 - AP/CP « Acquisition de bus et de matériel embarqué » (Budget annexe Transports),
 - AP/CP « Travaux de mise aux normes et de réhabilitation du dépôt » (Budget annexe Transports),
 - AP/CP « Parc instrumental » (Budget annexe CRR).
 - AP/CP « Réalisation des haltes et de l'infrastructure ferroviaire du Nord de l'agglomération bisontine » (Budget annexe Transports),
 - AP/CP « Voie en site propre bus Temis-Campus-Gare Viotte » (Budget annexe Transports),
 - AP/CP « Aménagement de l'extension du dépôt de bus de Planoise - 2^{ème} phase » (Budget annexe Transports),
 - AP/CP « Cité des Arts et de la Culture » (Budget annexe CRR).
 - AP/CP « RD 683 - Aménagement de l'Entrée Est »,
 - AP-AE/CP « Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2019 »,
 - AP/CP « Equipements fluviaux »,
 - AP-AE/CP « Réalisation de la ligne de tramway » (Budget annexe Transports),
- la clôture de l'autorisation d'engagement « Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2019 ».

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 110

Contre : 17

Abstention : 0

